



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 17/2025

OBJET : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024 - budget principal 2025

Le Conseil municipal a été convoqué le 26 mars 2025 (article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le 07 avril 2025, à 19h30, le Conseil municipal de la ville de Morangis s'est réuni à l'espace Saint-Michel, sous la présidence de Mme Brigitte VERMILLET, Maire.

Étaient présents : Mme Brigitte VERMILLET, Maire, Mme Marie HAMIDOU, M. Robert ALLY, Mme Jeannette BRAZDA, M. Jean-Jacques LEGRAND, Mme Quynh NGO, M. Pascal LEROY, Mme Philomène PINTO, Adjoints au Maire; Mme Josiane GONZALEZ LAMOUREUX, M. Claude DELOBEL, M. Albert BLOSSI, M. Yvon COADOU, M. Paulo RAMOS, M. Serge HOUZIEL, M. Daniel GIZZI, M. Thierry HORDESSEAU, Mme Emmanuelle DI MAMBRO, Mme Caroline DELAIRE, Mme Valérie COUREAU, M. Lionel MARSAULT, Mme Laurence AGRAPART, Mme Christel JEANNOT, Mme Annette VIRLY RICHARD, M. Martial GAUTHIER, Mme Carole PERSONNIER, Conseillers municipaux.

Mr Anthony BUNELLE est arrivé à 19h50.

Étaient absents et représentés : Mme Fabienne RIQUART donne pouvoir à M. Robert ALLY, M. Corentin LEVY donne pouvoir à Mme Brigitte VERMILLET, M. Dany CAMACHO donne pouvoir à Mme Quynh NGO, Mme Brigitte JARDEL donne pouvoir à Mme Marie HAMIDOU, Mme Jacqueline BENJADDI donne pouvoir à M. Martial GAUTHIER, M. Gilles PRENELLE donne pouvoir à Mme Annette VIRLY RICHARD.

Était absent : M. Xavier DUGOIN.

M. Thierry HORDESSEAU, Conseiller municipal, a été désigné dans les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : R. ALLY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les article L.2311-5 du CGCT,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'avis de la commission de Finances Urbanisme du 24 mars 2025,

Considérant la reprise des résultats de l'exercice 2024 par anticipation, selon ce qui suit :

2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	
TOTAUX EXERCICE 2024	23 361 824,90 €	24 616 386,93 €	
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 002		0,00 €	
TOTAUX FONCTIONNEMENT EXERCICE 2024	23 361 824,90 €	24 616 386,93 €	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER 2024		1 254 562,03 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	
TOTAUX EXERCICE 2024	4 481 715,54 €	4 085 287,47 €	
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 001	292 220,08 €		
TOTAUX D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2024 AVT RAR	4 773 935,62 €	4 085 287,47 €	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2024		-688 648,15 €	

TOTAUX BUDGET 2024 28 135 760,52 € 28 701 674,40 €

Solde d'investissement 2024 avant RAR 688 648,15 €

RESTES A REALISER 2024	124 245,80 €	173 848,40 €	
TOTAUX INVESTISSEMENT 2024 (après RAR)	4 898 181,42 €	4 259 135,87 €	

Résultat d'investissement (après)RAR 639 045,55 €

TOTAUX APRES RAR 28 260 006,32 € 28 875 522,80 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2024 AU COMPTE 001		688 648,15 €	
AFFECTATION AU BUDGET 2024 AU COMPTE 1068		1 254 562,03 €	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 27, Contre : 5), après un vote à main levée.

APPROUVE la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024 telle que présentée ci-dessus :

DE DECIDER d'affecter :

- En dépenses d'investissement au compte 001 : 688 648,15 €
- En recettes au compte 1068 d'investissement : 1 254 562,03 €

PRECISE que la reprise des résultats sera définitive après le vote du compte administratif 2024

Pour extrait conforme

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Madame le Maire
Brigitte VERMILLET



Délibération certifiée exécutoire

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.